Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/SEM.54/7 (Summary)
6 avril 2006

Original: FRANÇAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

COMMISSION EUROPÉENNE

OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (EUROSTAT)

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE)
DIRECTION DES STATISTIQUES

Réunion mixte CEE/Eurostat/OCDE sur la gestion des systèmes d'information statistique
Sofia, Bulgarie, 21-23 juin 2006

Thème i): Modifications des processus statistiques

LA PRODUCTION DE STATISTIQUES À PARTIR DE SOURCES ADMINISTRATIVES: QUELQUES EXPÉRIENCES FRANÇAISES

Document d'appui établi par Jean-Pierre Grandjean, INSEE, France

Résumé

1. L'Insee utilise des sources administratives pour en faire des statistiques depuis plusieurs décennies. Historiquement, c'est le domaine des statistiques d'entreprises qui a été le terrain des premières expériences. Ces expériences ont conduit à développer une stratégie visant à ne procéder à des enquêtes statistiques que lorsque les sources administratives ne permettent pas d'obtenir les résultats statistiques souhaités. Un des éléments de cette stratégie a consisté en la création et la gestion par l'Insee, il y a plus de 30 ans, d'un répertoire de l'ensemble des entreprises françaises, intégrant la notion d'identifiant unique qui permet, en théorie, des appariements aisés entre les sources qui l'utilisent.

2. Il n'a pas été possible de développer une stratégie identique dans le domaine des statistiques sur les ménages, du fait d'une législation limitant très fortement les appariements entre fichiers de données individuelles sur les personnes sur la base du numéro national d'identité, alors même que ce numéro est géré par l'Insee. Cependant, l'Insee peut faire état de quelques réalisations intéressantes, par exemple dans le domaine des statistiques croisant les informations sur les salariés et celles sur leurs employeurs ou encore dans le traitement des données de l'impôt sur le revenu collectées par l'administration fiscale.

3. Par ailleurs, en France, comme dans de nombreux autres pays, le gouvernement a impulsé une politique visant au développement de l'administration électronique, politique qui a déjà eu quelques effets sur l'activité de l'Insee et qui en aura sûrement encore bien davantage dans les années à venir.

4. Sur la base de ces expériences, le papier abordera divers sujets.

5. La législation française sur le secret statistique et sur la protection des données personnelles a entraîné la définition d'une politique régulant les accès des agents de l'Insee aux données qu'ils manipulent. Cette politique distingue 3 niveaux de sensibilité : les données non confidentielles, les données à accès restreint et les données sous haute protection, dont les règles de gestion seront présentées.

6. La longue histoire du traitement par l'Insee des données comptables collectées par l'administration fiscale auprès des entreprises françaises, pour élaborer les statistiques structurelles sur les entreprises, permet d'apporter des éclairages sur des questions telles que le rôle des normes, aussi bien comptables qu'informatiques, sur l'harmonisation des concepts ou encore la qualité des données à traiter et son impact sur le processus de contrôle, d'apurement et de redressement de ces données.

7. L'histoire du traitement des sources administratives à l'Insee a consisté, du point de vue de l'informatique, en une succession de projets gérés indépendamment les uns des autres. Dans la perspective de davantage mutualiser les efforts ainsi fournis, une étude visant à une modélisation « générique » du processus de traitement d'une source administrative à des fins statistiques a été conduite dont les résultats seront présentés.

8. Le numéro d'identification des entreprises attribué par l'Insee a vu son usage se généraliser dans l'ensemble de l'administration française. Le développement de l'administration électronique pousse l'Insee à offrir de nouveaux services d'accès au répertoire des entreprises, ceci dans des conditions qui assurent une sécurité maximale de son système d'information. Les réalisations récentes en la matière seront commentées.

9. Traditionnellement, les administrations détentrices des données que l'Insee souhaitait pouvoir traiter lui adressaient ces données sur des supports physiques tels que bandes magnétiques, cassettes, disquettes, plus récemment cédéroms et DVD. Le volume souvent très important de ces fichiers, le débit relativement limité et le coût relativement élevé des réseaux de télécommunications, ne permettaient pas souvent de justifier économiquement la dématérialisation de ces transferts. La situation a radicalement changé ces dernières années, ce qui a conduit l'Insee à mettre en chantier une passerelle pour gérer les échanges de fichiers avec ses partenaires extérieurs et simultanément une solution d'intégration des applications d'entreprise (EAI) pour piloter les échanges de données entre cette passerelle et les applications gérées à l'Insee.